



Ville de passion!

Pôle Proximité et Citoyenneté
Direction de l'Éducation

DEMANDE D'INSCRIPTION EN TOUTE PETITE SECTION OU CLASSE PASSERELLE

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :

Date de dépôt :/...../.....

N° Récépissé :

Code Famille :

Ecole du secteur : Oui Non

Demande de Dérogation : Ecole souhaitée :

Les sections des Tout-petits sont implantées dans certaines écoles de Saint-Louis. Elles accueillent les enfants âgés de 2 ans révolus au jour de la rentrée d'Août.

TPS : Les places sont attribuées par une commission communale chargée de traiter les demandes en fonction des places disponibles et **des critères prioritaires suivants** :

- *Enfant dont les parents résident dans la commune de Saint-Louis*
- *Enfant né entre le 01 janvier et le 30 juin 2023*
- *Enfant dont la famille pourrait éprouver des difficultés pour l'accompagner dans son développement personnel, éducatif, et dans sa réussite scolaire,*
- *Enfant prêt physiquement et psychologiquement à fréquenter l'école (propre et suffisamment autonome)*

CLASSES PASSERELLES : Après une rencontre et un échange avec la Référente des Classes Passerelles du Territoire Sud et cheffe de service LCI à la Caisse des Ecoles, le service inscription pourra enregistrer et traiter votre demande en fonction des places disponibles et **des critères prioritaires suivants** :

- *1 des 2 parents ne travaille pas et doit accompagner l'enfant sur le temps de classe le matin (environ 2 à 3 heures)*
- *Le parent doit participer à un minimum de 2 ateliers de parentalité l'après-midi tenus par l'Éducateur Jeunes Enfants (EJE).*

Dans l'attente de la décision de la commission, les parents doivent par précaution prévoir une inscription dans une crèche, chez une assistante maternelle ou une autre alternative de garde.

ENFANT

NOM : Sexe : Masculin Féminin

Prénoms :

Date de Naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Dispositif d'accueil en cours : Ville :

ÉCOLE

TPS : Saint-Exupéry Albert Camus Edmond Albius Mat. Zac Avenir
 Desforges Boucher Noé Fougeroux Mat. Plateau Goyaves

Classes Passerelles : Ravine Piments Robert Debré

Fratrie(s) déjà scolarisé(s) dans l'école demandée : Oui Non

Nom et Prénom(s) :

Classe(s) :

La Direction de l'Éducation se tient à votre disposition

RESPONSABLES LÉGAUX

SITUATION FAMILIALE

Mariés Pacsés Concubinage Séparés Divorcés Célibataire Veuf(ve)

Responsable Légal 1 (RL1) :

Autorité Parentale : Oui Non

Mère Père Assistante familiale Autre :

Nom :

Adresse complète :

N° Domicile : N° Portable :

Mail :

Responsable Légal 2 (RL2) :

Autorité Parentale : Oui Non

Mère Père Assistante familiale Autre :

Nom :

Prénom(s) :

Adresse complète :

N° Domicile : N° Portable :

Mail :

Restauration scolaire : Oui Non

Transport scolaire : Oui Non

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT (PHOTOCOPIES)

- Copie livret de famille ou copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant concerné
 - Copie des pièces d'identité des responsables légaux
 - Attestation de la CAF (*document où figure l'enfant*)
 - Copie du carnet santé ou certificat de vaccination du médecin traitant
 - Parents divorcés ou séparés : copie du dernier jugement ou attestation (*garde partagée, conjointe, résidence principale*)
 - Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du responsable légal : *EDF, Eau, quittance loyer,*
 - Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée
- Pour les personnes hébergées :**
- Attestation d'hébergement
 - Pièce d'identité + Facture de moins 3 mois de l'hébergeant
 - Facture à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (*CAF, CMU, Pôle emploi*)

ENGAGEMENTS :

J'atteste / Nous attestons sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage / nous nous engageons à signaler à la ville de Saint-Louis tout changement dans la situation de mon enfant au cours de sa scolarité.

Rappel : En vertu de l'art. 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre parent quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale.

Saint-Louis, le/...../.....

Signature du Responsable légal 1

Signature du Responsable légal 2

Loi Informatique et libertés. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription de votre enfant dans un fichier de la Ville. Les destinataires des données sont les services concernés de la Ville de Saint-Louis et de l'Éducation nationale. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Délégué à la Protection des Données par voie postale à l'adresse : Mairie de Saint-Louis - 125, avenue du Docteur Raymond Vergès 97450 Saint-Louis ou par courriel à dpo@saintlouis.re.

La Direction de l'Éducation se tient à votre disposition

Saint-Louis : 0262 91 94 87 - Mail : inscriptionlouis@saintlouis.re / La Rivière : 0262 26 81 94 - Mail : inscriptionlariviere@saintlouis.re